



N° 165 Évaluation du **chèque annuel de formation (CAF)** *rapport publié le 16 mars 2021*

No 165 Évaluation du Chèque annuel de formation (CAF)			
Recommandations proposées	4	Ouvert	3
		Fermé	1
		Refusé	-

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, une recommandation a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue.

La recommandation mise en œuvre concerne le règlement d'exécution de la loi sur le revenu déterminant unifié (RRDU). Celui-ci a été modifié de manière à permettre au service des bourses et prêts d'étude (SBPE) de tenir compte de la situation financière la plus récente du demandeur ou de la demandeuse lors de l'examen d'octroi du chèque annuel de formation (recommandation 1). Afin de réduire le risque d'erreur et la charge de travail, une évolution du SI RDU est désormais envisagée pour améliorer le processus d'actualisation du RDU pour le SBPE et éviter la ressaisie des RDU actualisés dans Plexus.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 165 Evaluation du Chèque annuel de formation (CAF)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
165-R1	Actualiser le RDU pour les personnes ayant connu une baisse de leur revenu.	Très élevée	OAIS	31.08.2021	Fermé
165-R2	Déterminer et formaliser les critères permettant de catégoriser « les formations ciblées sur un métier » prévues à l'article 9A alinéa 1 de la LFCA.	Moyenne	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Ouvert
165-R3	Encourager les instituts de formation à obtenir une certification et à développer leur offre de cours certifiants pour le public ayant un faible niveau de formation.	Moyenne	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Ouvert
165-R4	Revoir les indicateurs de suivi du CAF.	Faible	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Ouvert